



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 novembre 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session**
Point 51 de l'ordre du jour

**Rapport du Tribunal pénal international chargé
de juger les personnes accusées d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit international
humanitaire commis sur le territoire du Rwanda
et les citoyens rwandais accusés de tels actes
ou violations commis sur le territoire d'États voisins
entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

Note du Secrétaire général

**Le sixième rapport annuel du Tribunal pénal international chargé
de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit international humanitaire
commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais
accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États
voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 porte
sur la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001**

Rectificatif

Alinéa c) du paragraphe 11

Lire comme suit la première partie de l'alinéa : La Chambre III est composée des
juges Lloyd George Williams (Saint-Kitts-et-Nevis), Président de Chambre;

